



Restitution de clé d'entreprise contre décharge

Par **amadeus06**, le **30/11/2016** à **15:35**

Bonjour,

J'ai été licenciée et je dois rendre la clé de l'entreprise. Est ce que je peux mandater un salarié de l'entreprise pour la remettre à ma place au directeur contre une attestation de remise en main propre de sa part pour décharge ? Pouvez vous m'indiquer un modèle de lettre de décharge ?

Est que je dois donner au salarié que je mandate une procuration ? Et pouvez vous également me donner un modèle pour ce cas ?

Merci d'avance.

Par **morobar**, le **30/11/2016** à **18:00**

Bonjour,

Les documents de fin de contrat sont quérables et non portables.

Si vous voulez les récupérer il faudra bien vous rendre en cette entreprise.

La méthode que vous proposez, remise contre reçu, a le défaut, le cas échéant, de mettre en porte à faux le collègue en question, si le directeur ne veut pas signer quoique ce soit.

Par **amadeus06**, le **30/11/2016** à **18:10**

Je ne veux rien récupérer, je veux rendre une clé contre décharge. S'il refuse de signer avec la salariée, elle en témoignera et ne rendra pas la clé.

Sinon un RAR pour envoyer une clé est il légal ?

Par **morobar**, le **01/12/2016 à 08:07**

Bonjour,

[citation]Sinon un RAR pour envoyer une clé est il légal [/citation]

C'est légal, sauf que rien n'atteste de la présence d'une clé et de la bonne soit dit au passage.

Vous pouvez la remettre par exploit d'huissier si la clef est numérotée.

[citation] S'il refuse de signer avec la salariée, elle en témoignera et ne rendra pas la clé.

[/citation]

Vous vous faites des illusions si vous pensez que quelqu'un va risquer son emploi pour vos beaux yeux, car vous n'avez pas le courage/l'envie de revenir vers votre ancienne entreprise.

En outre si l'entreprise vous poursuit, ce témoignage hypothétique attestera que vous avez éludé votre responsabilité.